

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 décembre 2018 à 17 h 06, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-12-1160 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 décembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1767 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019
3. Règlement n° 1768 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019
4. Octroi de contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux
5. Dépôt de la liste des comptes – échéance du 23 novembre 2018
6. La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Inventaire archéologique / Aide financière supplémentaire
7. Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-73 / Service d'agent de sécurité
8. Service des loisirs et de la culture / Mutation / Agente de bureau 2
9. Service de sécurité incendie / Embauche / Chef aux opérations
10. Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordinatrice – Développement sociocommunautaire
11. Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire
12. Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente d'approvisionnement
13. Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Permis et inspections
14. Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – Comptabilité et budget
15. Octroi de contrat / Contrat n° CON-TP-2018-002 / Services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes

16. Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29
17. Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement
18. Période de questions
19. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-12-1161 Adoption / Règlement n° 1767 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1767 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1767 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019 ».

« ADOPTÉE »

18-12-1162 Règlement n° 1768 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1768 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1768 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019 ».

« ADOPTÉE »

18-12-1163 Octroi de contrat / Service de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé, par les résolutions 16-12-970 et 17-11-958, des contrats de service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. respectivement pour les années 2017 et 2018 et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service provenant de Placement Potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont concurrentiels au marché;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par l'organisme Placement potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce, pour un montant total de 144 240,60 \$, excluant les taxes applicables pour les bâtiments énumérés ci-dessous :

- Hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion, 2555, rue Dutrisac;
- Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion, 51, rue Jeannotte;
- Caserne De Lotbinière, 85, route De Lotbinière;
- Caserne Forbes, 500, rue Forbes;
- Caserne Séguin, 4401, rue Séguin;
- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion, 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles, 190, avenue Saint-Charles;
- Centre communautaire Maison Valois, 331 avenue Saint-Charles;

le tout en conformité avec le document de demande de prix TP-2018-007;

QUE le contrat soit accordé pour une année, soit 2019;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1164 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 23 novembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 23 novembre 2018 totalisant un montant de 4 382 636,57 \$.

18-12-1165 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Inventaire archéologique / Aide financière supplémentaire

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-727 par laquelle la Ville s'engage à payer 50 % des coûts du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-133 par laquelle la Ville s'engage à payer un montant supplémentaire à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels pour l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-563 dans laquelle la Ville s'engage à payer un montant supplémentaire de 16 000 \$ à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une étude et de l'inventaire archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-1086 par laquelle la Ville s'engage à payer un montant supplémentaire de 2 500 \$ à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels à l'égard la réalisation de l'inventaire archéologique complet et une inspection visuelle dans l'emprise des travaux de stabilisation des berges du site de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT que l'analyse et la rédaction des résultats des fouilles ont exigé plus d'heures de travail qu'initialement prévu;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux liés à l'inventaire archéologique a dépassé le budget initialement prévu;

CONSIDÉRANT la demande de La Fondation de la Maison Trestler à l'effet d'obtenir une aide financière supplémentaire pour couvrir le manque à gagner;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3 120 \$, incluant les taxes applicables, soit versé à La Fondation de la Maison Trestler à titre d'aide financière supplémentaire pour les services professionnels à l'égard la réalisation de l'inventaire archéologique complet et une inspection visuelle dans l'emprise des travaux de stabilisation des berges du site de la Maison Trestler, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1166 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-73 / Service d'agent de sécurité

CONSIDÉRANT la correspondance de cession de contrat de Groupe de Sécurité Garda SENC datée du 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que Groupe de Sécurité Garda SENC a fait l'acquisition des biens et obligations de VCS Investigation inc. (incluant l'entreprise Groupe Conseil VCS) par la convention d'actions intervenue le 26 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 11.01.01 du document contractuel;

CONSIDÉRANT que Groupe de Sécurité Garda SENC est tenu aux mêmes obligations que VCS Investigation inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-17-73 à Groupe de Sécurité Garda SENC inc. soit acceptée, et ce, rétroactivement au 26 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-12-1167 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 10 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Geneviève Leblond-Morin au poste régulier d'agent de bureau 2 au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 décembre 2018, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Leblond-Morin aura une période d'essai maximale de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leblond-Morin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1168 Service de sécurité incendie / Embauche / Chef aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 10 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Mikaël Grenier au poste régulier de chef aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 7 janvier 2019, au salaire prévu à la classe 1A (échelon 6) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il soit entendu que M. Grenier aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Grenier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1169 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordinatrice – Développement sociocommunautaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 17 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Pascale Lauzon au poste régulier de coordinatrice – Développement sociocommunautaire au sein de la division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 janvier 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Lauzon aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lauzon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1170 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 11 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Mélissa Noël au poste régulier de brigadière scolaire au sein de la division – Prévention du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 janvier 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 2 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il soit entendu que M^{me} Noël est assujettie à une période d'essai de 960 heures et que les heures déjà travaillées à titre de brigadière scolaire temporaire sont comptabilisées dans le calcul de ladite période d'essai;

QU'il est également entendu qu'à la fin de la période d'essai M^{me} Noël pourra être confirmée dans son poste, et ce, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Noël;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1171 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente d'approvisionnement

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-386;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Linda Rhéaume réalisée par M. Robert Montpellier, directeur du Service des travaux publics par intérim, le 10 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Rhéaume dans son poste d'agente d'approvisionnement;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Rhéaume.

« ADOPTÉE »

18-12-1172 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-361;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, datée du 26 novembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Marie Claude Gauthier dans son poste de chef de division – Permis et inspections;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Gauthier.

« ADOPTÉE »

18-12-1173 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – Comptabilité et budget

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-680;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Anne Dupont réalisée par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget du Service des finances et de la trésorerie, le 13 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Dupont dans son poste de technicienne – Comptabilité et budget;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dupont.

« ADOPTÉE »

18-12-1174 Octroi de contrat / Contrat n° CON-TP-2018-002 / Services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services d'exploitation de l'usine d'épuration;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de service provenant de Nouvelle technologie TEKNO inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour les services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes, et ce, pour un montant de 15 070,98 \$ par mois, excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions contenus au document contractuel n° CON-TP-2018-002;

QUE le contrat de service est basé sur des prix unitaires et que la dépense réelle soit calculée en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix;

QUE la dépense ne peut pas dépasser le seuil maximal autorisé par le Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle;

QUE le contrat débute le 1^{er} janvier 2019 et se poursuit jusqu'à une date qui sera établie ultérieurement en fonction des besoins opérationnels de l'usine d'épuration;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'exploitation de la station d'épuration et ouvrages connexes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1175 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168, 14-12-1234 et 17-07-592 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-06-541, 18-09-814 et 18-11-1055 prévoyant la prolongation, jusqu'au 12 décembre 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux, incluant les essais de performance, sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et gestion de risques en date du 11 décembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 31 mars 2019, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant au programme d'assurances et à la facture de Renaud Assurances et Gestion de risques inc. datés du 11 décembre 2018, le tout pour un montant total de 32 759,41 \$, taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1176 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de volleyball Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de volleyball Citadins une somme de 5 820 \$ pour les frais d'inscription de 54 enfants à la saison 2018-2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1177 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-12-1178 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier